

ACTUALITÉS.NET

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'ONISEP OCCITANIE

460

SEMAINE DU 20 OCTOBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

PAGE 2

- Parcoursup : bilan session 2023
- Concours d'architecte-urbaniste de l'État, AUE
- Ça recrute !
- Le chiffre de la semaine

PAGE 3

- Situation de handicap : une immersion professionnelle pour confirmer son choix
- Le handicap en chiffres
- Les p'tites brèves
- La bonne initiative

PAGE 4

- « Classes populaires, moyennes et aisées » : de quoi parle-t-on ?
- Conjoncture en hausse !
- Vient de paraître : L'orientation dans un monde durable

➔ À LA UNE, À MONTPELLIER ET TOULOUSE

Mise en œuvre de la politique régionale d'orientation de la région académique, année scolaire 2023-2024.

Les politiques publiques en orientation connaissent des évolutions majeures liées aux réformes du système éducatif, aux changements apportés au corps des psychologues de l'Éducation nationale ainsi qu'au partage de compétences entre l'État et la collectivité régionale.

La conception de l'orientation devient plus éducative, progressive et continue pour accompagner le jeune tout au long de sa scolarité puis tout au long de la vie.

Dans notre région académique Occitanie, le Comité d'orientation stratégique régional (COS-R) a été installé le 5 septembre pour impulser le programme Avenir(s) qui va proposer aux jeunes et à la communauté éducative une nouvelle éducation à l'orientation.

Pour 2023-2024, plusieurs actions vont être déployées dans les territoires de la région Occitanie :

- la généralisation de la découverte des métiers en collège ;
- la participation aux trois salons ID métiers ;
- une démarche expérimentale État/Conseil régional mise en œuvre au sein de 7 établissements ;
- la conduite d'actions partenariales ;
- le développement de terrains d'Avenir(s) ;
- la poursuite des actions liées au continuum bac - 3 / bac + 3 qui sont portées par les Programmes d'investissement d'avenir (PIA) Acorda et Compas.

Vous trouverez plus d'informations sur ces actions et sur la politique régionale de l'orientation dans la circulaire du 5 octobre 2023 envoyée à tous les établissements de la région académique.

Source : intranet Accolad/Onisep Occitanie/20oct23

➔ À LA UNE, PARTOUT EN FRANCE !

DuoDay 2023 : ensemble pour une journée d'inclusion et de collaboration au travail. Jeudi 23 novembre.

Le principe de DuoDay : une entreprise, une collectivité ou une

association accueille, à l'occasion de cette journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. C'est l'occasion de découvrir différents secteurs professionnels, d'observer les processus de travail et de participer activement à certaines tâches. Des échanges qui permettront aux employeurs de mieux comprendre les compétences et les capacités des candidats et d'identifier des opportunités de stages ou de recrutement.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.

Le site facilite les mises en relation <https://www.duoday.fr/>

Source : duoday.fr/Onisep Occitanie/20oct23

LE SITE DE LA SEMAINE

<https://www.anact.fr>

Le site de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

L'Anact a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Cette semaine, elle publie sur son site les retours d'entreprises en Occitanie qui ont expérimenté la semaine de 4 jours. Certaines sont déjà en phase d'expérimentation, d'autres s'interrogent encore. Retour sur cet accompagnement avec Philippe Contassot, chargé de mission.



➔ **PARCOURSUP : BILAN SESSION 2023**

Parcoursup : le bilan de la session 2023 est désormais disponible !

La session 2023 d'admission Parcoursup a pris fin le 14 septembre, suivant le calendrier prévu. Cette année, 917 000 candidats ont postulé via la plateforme auprès de 23 000 formations proposant des diplômes reconnus par l'État, dont 9 000 par la voie de l'apprentissage.

Au total, 93,5 % des bacheliers ayant formulé des vœux ont reçu au moins une proposition

d'admission, en progression par rapport à 2022, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année. Pour les étudiants en recherche d'une réorientation, les résultats montrent un taux de proposition en forte progression (86 %, soit 2,1 points supplémentaires par rapport à 2022). ¾ des lycéens ont reçu au moins une proposition d'admission au bout de 6 jours.

Les cordées de la réussite, un réel bénéfice : 96 % des lycéens engagés dans une cordée de la réussite et qui ont fait part de leur engagement ont reçu au moins une proposition d'admission.

Plus de la moitié des **bacheliers technologiques** ont reçu une proposition d'admission en IUT (Institut universitaire de technologie) ; plus des trois quarts des **bacheliers professionnels** ont reçu une proposition d'admission en STS (Section de technicien supérieur).

77 % des lycéens ont considéré que les informations et chiffres clés dans les fiches de présentation des formations leur ont donné **une idée de leurs chances de succès** concernant leur candidature.

La note d'analyse détaillée de la phase d'admission pour les lycéens scolarisés en France, produite chaque année par le service statistique ministériel, sera publiée d'ici fin octobre.

Retrouvez le bilan de la session 2023 sur enseignementsup-recherche.gouv.fr

Source : enseignementsup-recherche.gouv.fr/OnisepOccitanie/20oct23

➔ **CONCOURS D'ARCHITECTE-URBANISTE DE L'ÉTAT, AUE**

Le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires organisent un concours d'architecte-urbaniste de l'État ouvert aux détenteurs d'un diplôme, titre, certificat ou qualification qui ouvre l'accès au titre d'architecte en France.

Architecte de formation, l'AUE est un-e haut-e fonctionnaire qui contribue à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'urbanisme, la construction, l'architecture et le patrimoine, l'habitat et le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement. Il exerce des fonctions exceptionnellement variées sur l'ensemble du territoire.

En moyenne, sa rémunération brute annuelle va de 35 000 euros en début de carrière à 100 000 euros en fin de carrière.

Après le concours, les lauréat-es suivent une formation rémunérée obligatoire d'un an, soit à l'École des Ponts Agro ParisTech, soit à l'École de Chaillot en fonction de la spécialité choisie.

Lire sur ecoledesponts.fr ; voir les Modalités d'inscription, Annales et Rapports de jury sur culture.gouv.fr.

Source : sites cités/Onisep Occitanie/20oct23

ÇA RECRUTE !

Les inscriptions au concours de recrutement des techniciens supérieurs et principaux du ministère chargé de l'Agriculture, pour l'année 2024, sont ouvertes !

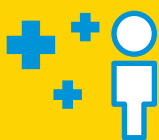
Les 3 spécialités

1. Vétérinaire et alimentaire : pour la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire avec des missions de contrôle et d'inspection, au contact des professionnels de l'élevage et de l'agro-alimentaire ;

2. Techniques et économie agricoles : une mission de service public en direction des professionnels de l'agriculture avec une expertise technique sur les dossiers d'aide à l'agriculture, les productions animales et végétales, la protection des végétaux, la gestion des territoires ruraux...

3. Forêts et territoires ruraux : suivi et évaluation des politiques de l'État en matière forestière : forêt et filière bois, prévention des incendies de forêt, gestion de l'eau et des milieux naturels, aménagement des territoires...

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr>



17

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

CONCOURS JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT, 17^E ÉDITION

Placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, ce concours a pour objectif de sensibiliser les collégien·nes, lycéen·nes et étudiant·es au monde du travail ainsi qu'aux différentes représentations qu'ils ont des métiers. Les élèves réalisent des vidéos de trois minutes sur un métier, depuis l'écriture du scénario jusqu'au montage. <https://jefilmelemetierquimeplait.tv/>

➔ SITUATION DE HANDICAP : UNE IMMERSION PROFESSIONNELLE POUR CONFIRMER SON CHOIX

L'immersion professionnelle permet de découvrir un travail ou un secteur activité. Une bonne manière de vérifier la pertinence de son projet.

L'immersion professionnelle permet à une personne en situation de handicap de bénéficier d'une première expérience chez un employeur : une entreprise, une collectivité, une association.

C'est un bon moyen pour découvrir un métier ou un secteur d'activité qui intéresse. Pendant une journée, une semaine ou un mois, la personne pourra vérifier en situation réelle que son projet professionnel correspond à ses attentes. Elle pourra aussi vérifier qu'il est compatible avec les conséquences de son handicap.

La personne en situation de handicap créera aussi des liens avec l'employeur. Elle lui montrera ses capacités et sa motivation. Cela peut déclencher une proposition de contrat.

Il existe plusieurs possibilités pour effectuer une période d'immersion chez un employeur (période de mise en situation en milieu professionnel ; opération *Un jour, un métier en action* ; *Duoday [NDLR : voir p.1]* ; mise en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail...).

[Lire sur monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr)

Source : monparcourshandicap/Onisep Occitanie/20oct23

➔ LE HANDICAP EN CHIFFRES

Qui sont celles que l'on nomme couramment « les personnes handicapées » ? La Drees, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, publie un panorama des principaux chiffres disponibles sur les adultes et enfants en situation de handicap, vivant à domicile et/ou accompagnés par des établissements et services médico-sociaux.

[Lien direct vers le Pdf de la Drees](#)

LES P'TITES BRÈVES

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Ce guide, à destination de la communauté éducative et des élèves, propose des repères, pistes d'action et exemples de projets pédagogiques pour agir en faveur de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées. Il est organisé en sept grandes thématiques : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les mobilités et le numérique. [À retrouver sur eduscol](#) (lien direct vers le PDF).

LES P'TITES BRÈVES

DÉCOUVREZ LES ODD AVEC VOS ÉLÈVES

Vous êtes enseignant, enseignante en lycée ? L'Onisep vous invite à expérimenter JobDD, son kit numérique pour faire découvrir à vos élèves les 17 Objectifs de développement durable (ODD), fixés par l'Organisation des Nations Unies, et leur faire mesurer que tous les métiers peuvent contribuer à la réalisation des ODD. Quelles compétences sont nécessaires pour agir en faveur d'un monde qui change ? Comment mettre vos centres d'intérêt au service du développement durable ?

Une séance pédagogique permet aux élèves de 4^e, de 3^e et de lycée général, technologique et professionnel de se familiariser avec le kit JobDD. Elle est à retrouver [sur RÉSO](https://jobdd.onisep.fr), Ressources éducatives sur l'orientation.

LES P'TITES BRÈVES

SENSIBILISER ET FAIRE TRAVAILLER VOS ÉLÈVES SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique proposent une plateforme de ressources dédiée aux enseignants. À destination des élèves de l'école élémentaire, du collège et du lycée, les contenus sont classés par ODD Objectifs de développement durable qui constituent aujourd'hui un référentiel international. Les 8 ODD retenus ont été choisis en lien avec les politiques publiques des deux ministères et les spécialités des établissements publics. [Lire sur ecologie.gouv.fr](http://lire.ecologie.gouv.fr)



LA BONNE INITIATIVE

TOUS DROITS OUVERTS, UN PARCOURS POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire, une nouvelle démarche de prévention coordonnée, intitulée *Tous droits ouverts* (TDO), est mise en place à compter de cette rentrée scolaire 2023 pour soutenir l'action des équipes éducatives et pédagogiques auprès des élèves les plus fragiles, en priorité ceux issus de lycée professionnel. [Consultez la circulaire du 18 juillet 2023.](#)

➔ « CLASSES POPULAIRES, MOYENNES ET AISÉES » : DE QUOI PARLE-T-ON ?

« Catégories populaires », « classes moyennes » et « catégories favorisées » : ces termes reviennent sans cesse dans le débat public, mais on prend rarement la peine de les expliquer. Les définitions de l'Observatoire des inégalités.

« Définir les catégories et concepts est indispensable pour pouvoir débattre. »

Frédérique Weixler, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche.

L'Observatoire va au-delà de la nomenclature des CSP (Catégories socioprofessionnelles) de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), qui existe depuis 1954 : il rassemble au niveau le plus agrégé les professions en six grands groupes aux caractéristiques communes. Cette nomenclature comprend tout en haut les cadres supérieurs, ceux qui décident ; au milieu, les professions intermédiaires ; et, en bas, les ouvriers et les employés, qui sont les exécutants. Pourtant, ce n'est pas le découpage le plus utilisé dans le débat public. Pour beaucoup, ce qui compte pour définir la hiérarchie, c'est le revenu. Ce qui est assez logique dans notre société marchande. C'est plus réducteur que de se référer aux statuts des professions, mais aussi plus facile à comprendre. En haut, les riches, en bas, les pauvres, au milieu, les moyens. Sauf qu'aucune institution n'a jamais vraiment déterminé une norme en la matière.

L'Observatoire des inégalités essaie de clarifier cette situation pour que l'on puisse débattre avec des critères précis et identiques. Sa définition, qui se base sur les revenus, propose ce découpage :

- les classes « populaires » comprennent les 30 % aux plus bas revenus ;
- les classes « moyennes » incluent ceux dont les revenus se situent entre

les 30 % les plus bas et les 20 % les plus élevés ;

- les classes « aisées », les 20 % aux revenus supérieurs.

Si l'on veut comprendre comment se structure en profondeur la société française, passer par les professions est la méthode la plus pertinente. Parce qu'au fond elle nous parle de hiérarchie sociale dans son ensemble et du pouvoir qu'ont certains groupes sur les autres.

L'article est à lire sur inegalites.fr

Source : inegalites.fr/OnisepOccitanie/20oct23

CONJONCTURE EN HAUSSE !

FORMER AUX MÉTIERS DE L'INDUSTRIE VERTE

Le projet de loi industrie verte est définitivement adopté, après le vote à l'Assemblée nationale le 10 octobre, puis au Sénat le 11 octobre. Une nouvelle étape pour ce projet de loi, qui a pour ambition de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cela passe par la formation de davantage d'ingénieur-es et de technicien-nes en France, et par le fait de remettre l'industrie au cœur des formations.

Par exemple, le projet Genhyo en Occitanie qui vise à structurer la filière hydrogène locale envisage d'ici 2027 de former ou de diplômé 51 331 apprenant-es dont 29 043 scolaires, 9 258 étudiant-es, 7 356 apprenti-es et 175 doctorant-es.

L'école de la batterie, qui sera située à Grenoble, vise à former 1 600 personnes par an aux métiers de la batterie. Plus de 70 formations initiales nouvelles ou adaptées seront proposées aux étudiant-es.

VIENT DE PARAÎTRE

L'ORIENTATION DANS UN MONDE DURABLE

Disponible en anglais également.

En mai 2020, le groupe francophone du réseau Euroguidance, constitué de Bruxelles Formation, Cité des métiers (Belgique), des CIO ressources de l'Éducation nationale (France) et de la Maison de l'Orientation (Luxembourg) a décidé de se pencher sur la question de l'orientation dans le contexte de la transition écologique. Des travaux récents ont en effet démontré l'importance de la transformation du monde économique pour s'adapter et agir dans le contexte de la crise climatique.

La participation des professionnels de l'orientation pour soutenir cette action et accompagner le public dans les transitions annoncées est essentielle. Ce document est un résumé des recherches, démarches et rencontres effectuées sur ce thème que le groupe de travail des Centres nationaux Euroguidance francophones a souhaité mettre à disposition des professionnels de l'orientation dans le cadre de l'évolution des pratiques.

